

## Cahier des charges de la plateforme régionale de ressources spécialisées en matière de radicalisation violente

Le présent cahier des charges décrit les objectifs, les missions et les conditions de fonctionnement et d'organisation de la plateforme régionale de ressources spécialisées en matière de radicalisation violente qui sera identifiée en région Grand Est. De 2017 à 2019, cette plateforme était portée par le GIHP Maison des Adolescents de Strasbourg. La fin du CPOM qui lie la MDA et l'ARS est fixée au 31/12/2019, ce qui justifie le présent appel à projet pour la période 2020/2022, en relai de l'expérimentation 2017/2019.

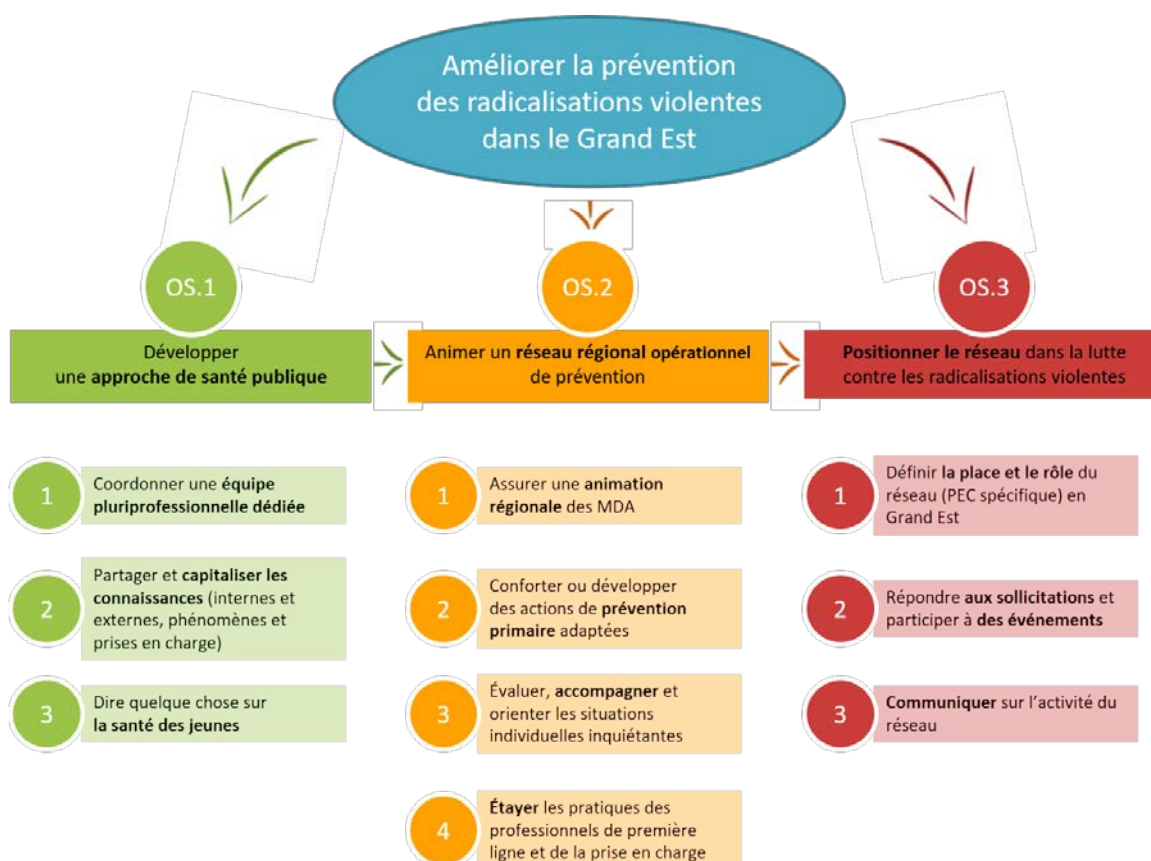
### Objectif général

L'enjeu de cette plateforme est de construire une réflexion et une pratique régionale cohérente et respectueuse des enjeux institutionnels, légaux, éthiques, sanitaires et sociaux de la problématique, pour améliorer la prévention de la radicalisation violente dans le Grand Est. La plateforme s'inscrit dans une dynamique territoriale Grand Est. Les professionnels médicaux, paramédicaux, médico-sociaux, sociaux œuvrant près des jeunes de 11 à 25 ans pourront solliciter le soutien des professionnels de la plateforme.

### Objectifs stratégiques

La mise en place de la plateforme répond aux objectifs suivants :

- Développer et diffuser les connaissances sur les aspects de la radicalisation liés à la santé (individuelle et collective) de la radicalisation
- Animer un réseau régional opérationnel de prévention de la radicalisation
- Positionner ce réseau dans la lutte contre les radicalisations violentes.



## Objectifs opérationnels



### 1. Coordonner une équipe pluriprofessionnelle dédiée (OS1)

La constitution et l'animation d'une équipe dédiée doivent lui permettre de s'immerger dans cette problématique spécifique des radicalisations et de la positionner comme référente pour l'ensemble des professionnels, acteurs et familles susceptibles d'être confrontés à une situation de radicalisation d'une personne ou à des questionnements de cet ordre.

L'équipe comporte *a minima* les compétences suivantes :

- médecin psychiatre et pédopsychiatre
- médecin généraliste et pédiatre
- psychologue clinicien
- assistant de service social
- secrétaire.

### 2. Partager et capitaliser les connaissances (internes et externes, phénomènes et prises en charge) (OS1)

Les professionnels de la région qui le souhaitent pourront être associés à des travaux collectifs animés par la plateforme afin de partager et d'améliorer les pratiques de l'ensemble du réseau, et le cas échéant, de participer à la rédaction d'un recueil de bonnes pratiques en matière d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement des situations individuelles inquiétantes.

### 3. « Dire quelque chose sur la santé des jeunes » (OS1)

Les activités de la plateforme ressource feront l'objet d'une exploitation statistique anonymisée afin de permettre à l'ensemble des acteurs et institutions engagées dans le dispositif de parfaire leurs connaissances du public concerné par la problématique des radicalisations violentes.



### 1. Assurer une animation régionale du réseau des MDA sur la thématique « radicalisation » (OS2)

Les MDA sont identifiées comme partenaires privilégiés ; elles ont une connaissance de leur territoire (acteurs, spécificités) et sont déjà parties prenantes du sujet. L'animation de la plateforme doit aider au maillage du territoire, à la diffusion de l'information et au partage d'expériences.

### 2. Conforter ou développer des actions de prévention primaire adaptées (OS2)

Il s'agit ici de repérer et analyser les principes et valeurs qui sous-tendent la prévention primaire de la radicalisation violente, d'en informer les acteurs et de promouvoir des actions de prévention primaire. Différents types d'actions de prévention primaire pourront être accompagnés par les professionnels de la plateforme ressource auprès des opérateurs financés localement dans le cadre du FIPD.

### **3. Évaluer, orienter et accompagner les situations individuelles inquiétantes repérées par le réseau professionnel (tous professionnels de première ligne), le cas échéant à l'appui de ressources mobiles existantes ou à créer (OS2)**

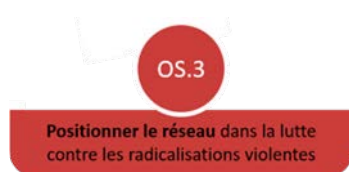
Les professionnels de la plateforme ressource pourront si besoin participer aux réunions départementales (Cellules de Prévention de la Radicalisation et d'Aide aux Familles) coordonnées par les services Préfectoraux et de Justice en lien avec les services de Renseignements, Police, Gendarmerie, Education Nationale, PJJ et Protection de l'enfance. Ils aideront ensemble à l'élaboration des protocoles locaux d'interventions et à leur mise en œuvre.

### **4. Etayer les pratiques des professionnels de première ligne et de la prise en charge (OS2)**

Les professionnels médicaux, paramédicaux, médico-sociaux et autres des secteurs jeunesse pourront solliciter le soutien des professionnels de la plateforme en vue de conseils et/ou d'interventions complémentaires aux leurs, en pluridisciplinarité.

Les interventions des professionnels locaux et de la plateforme ressource pourront s'organiser en fonction des besoins de chaque situation, le cas échéant à domicile. Elles pourront donner lieu à des signalements auprès des services compétents dans le cadre strict des dispositions légales en vigueur.

La plateforme devra également former les professionnels de première ligne en repérage (notamment les services sociaux des villes), et former les professionnels de la prise en charge, et notamment ceux des MDA du territoire.



### **1. Définir la place et le rôle de la plateforme et du réseau de professionnels constitué (PEC spécifique) en Grand Est (OS3)**

La plateforme a pour rôle de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention primaires et secondaires, de participer à l'accompagnement des jeunes et familles concernés, et de déployer un dispositif de formation pour les professionnels. Elle agit en complémentarité et en soutien des professionnels du territoire Grand Est et anime leur réseau ; elle leur permet d'échanger autour des situations complexes qu'ils accompagnent eux-mêmes.

### **2. Répondre à des sollicitations et participer à des évènements (OS3)**

La plateforme participe à l'organisation, la conception et la mise en œuvre de journées de sensibilisation ou de formation, sur sollicitation des préfetures ou d'autres partenaires. Elle peut également concevoir et mettre en œuvre les réunions de sensibilisation à destination des professionnels de santé organisées par l'ARS et financées par le FIPD.

### **3. Communiquer sur l'activité du réseau (OS3)**

La plateforme communique en élaborant un rapport d'activité annuel adressé aux partenaires, en diffusant des comptes rendus d'actions de formation, de colloques... éventuellement par le biais d'un site internet ou tout autre moyen utile. Elle veille à faire connaître son action aux institutionnels et aux professionnels de l'ensemble du territoire Grand Est.

Par ailleurs, la plateforme devra être capable de répondre aux sollicitations de la DISP sur des besoins :

- de prévention de la radicalisation en direction des détenus de droit commun
- d'accompagnement de détenus radicalisés, qu'ils soient incarcérés pour ce motif ou qu'ils se soient radicalisés en prison,
- d'accompagnement des professionnels amenés à prendre en charge des détenus radicalisés sortant de prison.

Les actions menées à la demande de la DISP feront l'objet d'une négociation et d'un conventionnement spécifiques avec cette dernière.

## Pilotage et partenariats

Le dispositif peut être porté par un ou plusieurs acteurs disposant des compétences nécessaires : établissement de santé public ou privé, centre de santé, maison de santé pluridisciplinaire, maison des adolescents... Les partenariats sont indispensables pour permettre la couverture de la région, et d'appréhender les enjeux institutionnels, légaux, éthiques, sanitaires et sociaux de la problématique. Le porteur conventionnera avec l'Agence régionale de santé pour le versement des crédits.

Un comité de pilotage régional est mis en place. Il est coprésidé par l'ARS et le représentant du préfet de région et intègre les services partenaires au niveau régional : PJJ, éducation nationale, pédopsychiatrie... en veillant à une représentativité de l'ensemble de la région Grand Est. Il se réunit trois à quatre fois par an.

Un comité de suivi régional composé des principales parties prenantes de la prise en charge de la radicalisation et du réseau des partenaires est mis en place afin d'assurer le suivi et l'évaluation des actions, des objectifs et des projets de la plateforme régionale. Il se réunit au moins une fois annuellement.

## Financement

Un financement est assuré par l'ARS sous la forme d'une dotation annuelle, versée à l'établissement porteur sur la base de la convention établie entre ce dernier et l'Agence régionale de santé.

## Evaluation et suivi d'activité

Il appartiendra au promoteur de transmettre à l'ARS au plus tard le 30 septembre de l'année n+1 :

- un document synthétique retraçant les réalisations effectuées et les engagements financiers pris dans le cadre de la mise en œuvre du projet,
- un rapport d'activité du projet, étayé et structuré permettant à l'ARS d'apprécier l'atteinte des réalisations au regard des objectifs définis dans la présente convention :
  - un reporting détaillé des actions mises en œuvre et des initiatives prises,
  - les méthodes et outils utilisés dans le pilotage des actions prioritaires indiquées ci-avant,
  - une évaluation à la fois quantitative et qualitative des diverses activités

Le bénéficiaire assortira son rapport d'activité de préconisations et de propositions argumentées dans le cadre de ses missions d'expertise.

## Indicateurs relatifs à l'objectif stratégique n°1

INDICATEURS DE PROCESSUS	
Coordonner une équipe pluriprofessionnelle dédiée <ul style="list-style-type: none"><li>• Composition de l'équipe</li><li>• Nombre d'ETP / nombre de salariés</li><li>• Composition du COPIL</li><li>• Qualité des partenariats</li></ul>	Les indicateurs doivent permettre de confirmer le caractère pluriprofessionnel de l'équipe, son mode d'organisation.

<p>Partager et capitaliser les connaissances (internes et externes, phénomène et PEC)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions internes (par type)</li> <li>• Dispositif de veille (bibliographie, formation, actions, plan gouvernemental)</li> <li>• Bibliographie de documents discutés en équipe</li> <li>• Autres équipes rencontrées sur le sujet</li> <li>• Participation à des événements</li> </ul>	<p>Les indicateurs déclinent les modalités d'animation de l'équipe et leurs démarches d'appropriation de la problématique (connaissances externes, connaissances internes)</p>
<p>Dire quelque chose sur la santé et le bien-être des jeunes</p>	<p>Les indicateurs doivent permettre d'attester l'inscription des réflexions dans le champ de la santé des jeunes. Ils seront a minima les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sexe</li> <li>- Age</li> <li>- Localisation géographique</li> <li>- Demandeur</li> <li>- Précision de la problématique radicalisation</li> <li>- Problématiques secondaires</li> <li>- Partenaires concernés</li> <li>- Orientation et accompagnement mis en œuvre</li> </ul>
<b>INDICATEURS DE RESULTATS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliographie de référence</li> <li>• Nombre d'articles rédigés</li> <li>• Évolution de la problématique</li> <li>• Analyse des situations accompagnées</li> <li>• Outil de mesure du phénomène</li> </ul>	<p>Les indicateurs de résultats permettent d'apprécier la connaissance collectivement validée, qui viendra nourrir les actions menées dans le cadre du Réseau.</p>

### Indicateurs relatifs à l'objectif stratégique n°2

INDICATEURS DE PROCESSUS	
<p>Assurer une animation régionale des MDA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions plateforme / MDA</li> </ul>	<p>Les MDA sont identifiées comme partenaires privilégiés ; elles ont une connaissance de leur territoire (acteurs, spécificités) et sont impliquées dans la problématique.</p> <p>L'animation de la plateforme doit aider au maillage, à la diffusion de l'information et au partage d'expériences.</p>
<p>Conforter ou développer des actions de prévention primaire adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de prévention identifiées</li> <li>• Nombre de structures ayant sollicité la plateforme</li> </ul>	<p>L'investissement dans la prévention primaire doit aider à l'identification (1) de facteurs protecteurs contre les radicalisations, (2) de publics potentiellement fragiles et (3) de pratiques inspirantes.</p>
<p>Évaluer, accompagner et orienter les situations individuelles inquiétantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'accompagnement en équipe</li> <li>• Nombre de situations de jeunes orientés vers VIRAGE</li> <li>• Nombre de réunions d'analyse de pratiques</li> <li>• Type de sollicitation de professionnels sur des situations</li> </ul>	<p>La plateforme peut être saisie pour évaluer, accompagner ou aider à l'orientation de situations à risque de radicalisation ou avérée.</p>
<p>Étayer les pratiques des professionnels de première ligne et de la prise en charge</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sessions de formation</li> <li>• Diversité des formations construites</li> <li>• Diversité des participants</li> </ul>	<p>La plateforme construit des sessions de formation ou de sensibilisation des professionnels répondant à leurs besoins.</p>

### INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre d'actions expérimentées <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de situations de jeunes directement accompagnés</li><li>• Nombre de participants</li><li>• Satisfaction des participants</li></ul>	Les indicateurs de résultats portent sur la satisfaction des acteurs à échanger en réseau pour éclairer et améliorer leurs pratiques sur ce sujet complexe.
--	---

### Indicateurs relatifs à l'objectif stratégique n°3

#### INDICATEURS DE PROCESSUS

Définir la place et le rôle de la plateforme (PEC spécifique) en Grand Est <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de sollicitation d'instances pour des situations</li></ul>	La plateforme peut être sollicitée pour intervenir au niveau régional dans les instances et réunions réunissant des acteurs impliqués dans la lutte contre les radicalisations.
Répondre aux sollicitations et participer à des événements (conférences, réunions, groupes de travail...) <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à des groupes de travail</li></ul>	La plateforme peut être sollicitée pour intervenir dans différents lieux et instances de réflexion ou de présentation.
Communiquer sur l'activité de la plateforme <ul style="list-style-type: none"><li>• Charte graphique du réseau</li><li>• Plan de communication</li><li>• Nombre de flyers distribués</li><li>• Alimentation d'un site internet</li><li>• Nombre d'actualités relayées sur le site internet (actus internes et externes)</li></ul>	La plateforme s'engage à communiquer régulièrement sur ses activités.

#### INDICATEURS DE RESULTATS

Documents produits <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport d'activité annuel</li><li>• Relations avec partenaires financeurs (ARS, Préfectures)</li><li>• Interventions lors d'événements</li></ul>	Les indicateurs de résultats témoignent de la nature des productions et éléments visibles de la plateforme
---	--